

INFORMATIONS UTILES

CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES COMMERCIALES

Certains commerces peuvent se faire rembourser la taxe sur la cueillette des ordures ménagères, **s'ils louent un conteneur** à cet effet.

Pour avoir droit à ce remboursement, vous devez fournir une preuve de location, et ce, chaque année.

Appelez au 450 632-9528, poste 0 pour faire votre demande.

VOTRE PROPRIÉTÉ EST VENDUE ?

Dès la vente de votre propriété, vous devez présenter une copie du document légal (**acte de vente, acte notarié**) auprès de la Municipalité afin de faire effectuer le changement de propriétaire.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE MAIS VOUS N'HABITEZ PLUS VOTRE PROPRIÉTÉ ?

Vous devez effectuer un changement **d'adresse postale**.

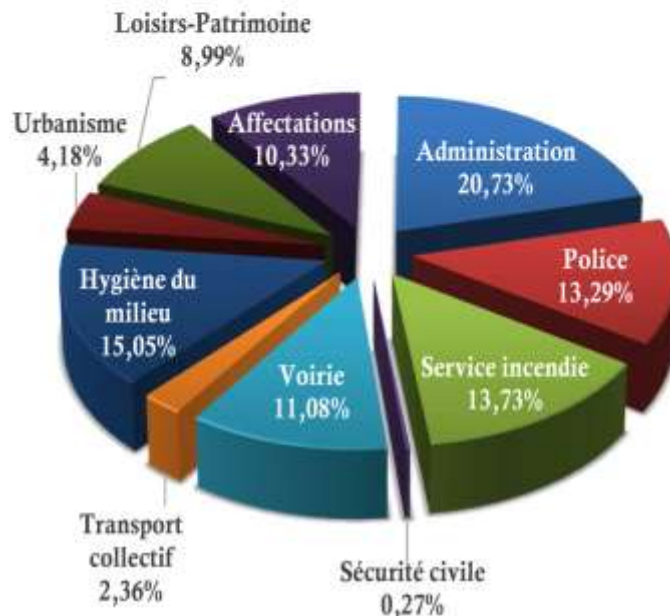
Téléphone : 450 632-9528



TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE 2017

Gel du compte de taxes à 0,72 \$ du 100 \$ d'évaluation

- Administration
- Police
- Service incendie
- Sécurité civile
- Voirie
- Transport collectif
- Hygiène du milieu
- Urbanisme
- Loisirs-Patrimoine
- Affectations



299, chemin Saint-Édouard
Saint-Mathieu (Québec) J0L 2H0

Téléphone : 450 632-9528
Télécopie : 450 632-9544
Courriel : info@municipalite.saint-mathieu.qc.ca



GEL DE VOTRE COMPTE DE TAXES POUR 2017



Chers citoyens et citoyennes,

Vous trouverez dans ce dépliant le détail de votre compte de taxes 2017.

Le taux de taxation a été maintenu à 0,72\$ du 100\$ **d'évaluation**.

Pour une résidence de 300 000\$, le compte de taxes sera d'environ 3 540 \$.

RÉSUMÉ DE LA TAXATION

TAXES FONCIÈRES	2017	2016
Résidentielle et agricole	0,72 \$	0,72 \$
Non résidentielle	1,44 \$	1,44 \$

TAXES DE SERVICES	2017	2016
Eau potable	152 \$	152 \$
Piscine	25 \$	25 \$
Eaux usées	118 \$	118 \$
Traitement des eaux usées de Saint-Philippe	138 \$	138 \$
Matières résiduelles	245 \$	245 \$

Pour l'année 2017, la Municipalité priorisera le développement économique du parc d'affaires par la signature de l'offre d'achat pour les 2 terrains de la montée Monette.

DEUX AUTRES DOSSIERS SONT JUGÉS PRIORITAIRES:

Le premier est le dossier des trottoirs et pistes cyclables qui devrait voir un avancement suite à une prochaine rencontre avec les responsables de ce dossier au MTMDET (ministère des Transports).

Le deuxième, qui occupera temps et énergie de la part des élus, du personnel ainsi que de vous, citoyens, soit les festivités entourant le 100^{ième} anniversaire de fondation de Saint-Mathieu. Plusieurs activités vous seront proposées tout au long de l'année.

Lise Poissant
Mairesse



LES DATES D'ÉCHÉANCE 2017

UN versement

Si votre taxation est de 400 \$ et moins.

8 MARS

DEUX versements

Si votre taxation est entre 400 \$ et 800 \$ inclusivement.

8 MARS
28 JUIN

TROIS versements

Si votre taxation est entre 800 \$ et 1 200 \$ inclusivement.

8 MARS
3 MAI
28 JUIN

CINQ versements

Si votre taxation est supérieure à 1 200 \$.

8 MARS
3 MAI
28 JUIN
23 AOÛT
4 OCTOBRE

MODALITÉS DE PAIEMENT



■ PAR CHÈQUES POSTDATÉS

- Libellez vos chèques à l'ordre de la « Municipalité de Saint-Mathieu ».
- Joignez les coupons détachables appropriés situés dans le bas de votre compte de taxes.
- Envoyez-les par la poste ou déposez-les, en tout temps, dans la boîte aux lettres rouge **située devant l'hôtel de ville.**

■ PAR INTERNET OU PAR TÉLÉPHONE

- Vous pouvez acquitter votre compte de taxes via plusieurs institutions financières.
- Vérifiez auprès de votre établissement bancaire pour savoir comment faire l'**inscription et le paiement de votre compte** par Internet.
- Lors d'un paiement par guichet ou Internet, assurez-vous que le numéro de matricule qui **figure à l'écran correspond** à celui inscrit sur votre compte de taxes.

■ AU COMPTOIR DE PERCEPTION

À l'hôtel de ville de Saint-Mathieu, situé au 299, chemin Saint-Édouard.

- Paiement comptant
- Interac
- Chèque

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Il est de votre responsabilité de remettre une copie de votre compte à votre créancier hypothécaire.
- **Vous aurez besoin d'une copie de votre compte pour votre usage personnel ? N'oubliez pas d'en faire une copie avant de le remettre à votre créancier.**
- Lors de la réception de votre compte, si les arrérages inscrits sur celui-ci sont déjà payés, veuillez ne pas en tenir compte.
- **Lors d'un paiement par chèque, aucun reçu ne vous sera envoyé par la poste; l'encaissement de votre chèque tient lieu de reçu.**
- Des frais de 45 \$ seront chargés à votre compte lorsque le paiement sera signifié *sans fonds* par votre institution bancaire.



Boîte aux lettres sécurisée

En tout temps, vous pouvez y déposer vos chèques postdatés ou autres documents !



299, chemin Saint-Édouard
Saint-Mathieu (Québec) J0L 2H0

Téléphone : 450 632-9528

Télécopie : 450 632-9544

Courriel : info@municipalite.saint-mathieu.qc.ca